**Guide de l’enseignant**

**Le jeûne de Yom Kippour**

**Chapitre 81**

**Temps d’enseignement suggéré** : un cours

**Résumé** : dans cette unité, nous allons apprendre quel est le *din* pour les enfants, concernant le jeûne de Yom Kippour.

**Plan du cours** :

**Introduction : quoi et quand ? –** correspond à l’objectif « Les fondements de la Torah orale » et à l’objectif « Comprendre le texte et ses commentaires »

Lisez le *passouk* d’où nous déduisons la date à laquelle est fixé Yom Kippour (ce *passouk* figure dans la *halakha* 1) :

« אַךְ בֶּעָשׂוֹר לַחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי הַזֶּה, יוֹם הַכִּפֻּרִים הוּא, מִקְרָא קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם וְעִנִּיתֶם אֶת נַפְשֹׁתֵיכֶם. » « Mais au dixième jour de ce septième mois, qui est le jour de Kippour, il y aura pour vous convocation sainte : vous mortifierez vos personnes. » (*Vayikra* 23,27).

* Déduisez de ce *passouk* la date à laquelle tombe Yom Kippour. C’est l’occasion de rappeler à vos élèves que d’après la Torah, le premier mois de l’année est Nissan ; par conséquent, Tichri est le septième mois, et le dixième jour est le 10 Tichri.
* Lisez la *halakha* 2 ; voyez à quel moment commence le jeûne, et à quel moment il se finit.
* Lisez la *halakha* 1, et écrivez au tableau (avec l’aide des élèves) les cinq interdictions en vigueur ce jour-là. Demandez à vos élèves de les recopier dans leur cahier ou sur la fiche d’activités :
* Manger et boire
* Se laver
* Se frictionner
* Mettre des chaussures en cuir
* Avoir des relations conjugales
* Faites lire par les élèves les *halakhot* 5 à 9, et faites-leur expliquer chacune des interdictions en vigueur à Kippour. Ici encore, il est conseillé que ce soient les élèves qui donnent les explications, et l’enseignant n’interviendra que si c’est nécessaire. Laissez-leur du temps, avant d’éventuellement compléter et préciser ce qui a été dit.
* Manger et boire – au sens littéral du terme.
* Se laver – on ne se mouille aucune partie du corps. On ne se lave les mains que jusqu’au bout des phalanges (jusqu’à la jonction des doigts avec la paume de la main). Il est permis de se rincer les mains pour éliminer de la saleté ou une mauvaise odeur, car cet acte ne procure pas d’agrément.
* Se frictionner – il est interdit de s’enduire d’huile, de parfum, ou de quoi que ce soit d’autre.
* Porter des chaussures en cuir - il est interdit de porter des chaussures en cuir. En revanche, il est permis de porter des chaussures en caoutchouc, en tissu, ou en toute autre matière.
* Avoir des relations conjugales – le rapprochement physique entre les époux est interdit.
* Lisez les paroles du Maharal dans la fiche d’activités, et expliquez que ces interdictions ont un objectif : nous permettre de ressembler aux anges.
* Lisez la discussion entre Dan et son père, et demandez à deux élèves de mettre en scène ce dialogue. Un élève jouera le rôle de Dan, et l’autre jouera son père. Dan affirmera qu’il veut continuer le jeûne et ressembler à un ange, tandis que son père soutiendra qu’il doit rompre le jeûne.
* Demandez aux élèves de trancher entre les deux avis, et de déterminer qui a raison. Pour le moment, ne dites pas qui a raison et qui a tort, car les élèves vont étudier ces *halakhot* pendant le cours. Vous reviendrez sur ce dilemme plus tard.

**Déroulement du cours** :

Exercice 1 - correspond à l’objectif « Comprendre le texte et ses commentaires »

* Lisez les *halakhot* 10 à 13, et demandez à vos élèves de compléter le schéma en suivant les instructions de leur fiche d’activités.
* Revenez sur la discussion entre Dan et son père.
* Précisez que Dan commence le CM2, et qu’il a donc environ 10 ans – 10 ans et demi.
* À présent que les élèves ont étudié la *halakha,* demandez-leur de statuer sur ce que doit faire Dan.

Exercice 2 – correspond à l’objectif « Plan du cours », et à l’objectif « Comprendre le texte et ses commentaires » :

* Lisez la *halakha* 12, et expliquez qu’il y a une controverse concernant les enfants qui ont 11 ans révolus, mais ne sont pas encore *bar/bat mitsva*.
* Les élèves vont compléter le tableau comparatif dans leur fiche d’activités, en précisant la *halakha* qui a été tranchée.
* Lisez ce que raconte Dan à la fin de cette unité. Apparemment, il a rompu le jeûne, mais s’est tout de même comporté comme un ange ... De quelle façon ?
* Posez la question suivante : quelqu’un qui a rompu le jeûne est-il également exempté des autres interdictions ?

**En résumé – faut-il se réjouir à Yom Kippour ?** Correspond à l’objectif « Valeurs » :

* Lisez la *halakha* 3, et voyez en quoi elle est étonnante : d’une part, nous avons l’obligation d’être comme des anges et de nous mortifier. D’autre part, il est écrit que Yom Kippour est un jour de réjouissance pour le peuple d’Israël. Comment comprendre cette apparente contradiction ?
* Écoutez ce que vos élèves ont à dire à ce sujet, et expliquez qu’il s’agit en effet d’une journée spéciale. Nous sommes heureux ce jour-là, car nous espérons que Hachem a scellé notre jugement de manière positive, et qu’Il nous a inscrit dans le Livre de Vie. Lorsqu’un homme est acquitté au terme de son procès, il a toutes les raisons de se réjouir !

**Suggestions d’enseignement, d’explication par l’exemple, et de mise en application**

* Mise en scène du dialogue entre Dan et son père

**Valeurs à intégrer**

* Aider ses parents
* La notion de *pikoua’h néfech* - « וְחַי בָּהֶם »
* La joie de la Fête